

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **JEUDI 07 FEVRIER 2019 à 19 h 30**

Présents : M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, M. DUVEY Marc, M. ADDE Albert, Mme BECQUET Laurence, Mme BOUVIE Delphine, Mme CARTIER Alice, Mme HUCHER Béatrice, Mme LEBEC Sandra, M. POULAIN Alain.

Mme POTTIER Morgane donne procuration à M. AUBRY Bernard  
M. DIJON Michel donne procuration à M. ADDE Albert  
M. JOUANNET Jean-Mickaël donne procuration à Mme BOUVIE Delphine.

Mme COLLEMARE Françoise a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite adresser ses félicitations à M. JOUANNET Jean-Mickaël pour le courage d'avoir porté secours à une personne se jetant dans la Seine lors d'une promenade sur Rouen.

#### **INTERVENTION DE MME DUPERROY, « PANIER SYMPA » ÉPICERIE :**

Mme DUPERROY fait part de son inquiétude pour le stationnement auprès de son épicerie. Beaucoup de personnes âgées ne viennent plus car il y a des échos sur la commune qu'il est interdit de se garer devant son magasin. M. AUBRY indique que la priorité est donnée aux commerçants, il est hors de question que la commune prenne des mesures négatives qui impacteraient le commerce local.

La signalisation sur la RD 137 n'étant pas conforme, elle sera revue prochainement. Dans l'attente, des places de parking devant l'épicerie seront marquées au sol (il est interdit de se garer sur le trottoir - code de la route -).

#### **DÉLIBÉRATION POUR DOSSIER SUBVENTION DETR AIRE DE CAMPING CARS :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de l'aménagement d'une aire de camping-cars. Elle se situerait rue du stade, sur l'ancien terrain de tennis. M. ADDE, chargé du projet, a pris contact avec Mme LEDOYEN, d'Eure Tourisme, qui lui a confirmé que dans la région, les aires étaient peu nombreuses. Un permis d'aménager sera complété et transmis à l'ABF, cependant, nous sommes en attente de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Plusieurs entreprises ont fourni des devis pour cette réalisation. Après comparaison des devis, la commission a retenu les suivantes et propose son choix au conseil municipal :

- AIRE SERVICES de CONCARNEAU : 22050.00 € HT (fourniture et l'installation d'une borne de vidage avec paiement CB avec module horodateur)
- AULNEY : Alimentation borne en câble : 596.31 € HT
- Entreprise BECQUET : Terrassement pour la mise en place d'une dalle au pourtour de la borne de service 2300.00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Décide de retenir les devis des sociétés citées ci-dessus*
- *Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.*
- *Indique que ces dépenses seront inscrites au BP 2019 en section investissement.*

Mme France POULAIN (ABF) passera lundi 11 février à 11 H 30 pour connaître son avis sur ce projet.

## DÉLIBÉRATION POUR LA CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE À UN ADMINISTRÉ :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a envisagé de vendre une parcelle de terre agricole (sol en friche) d'une superficie de 6600 m<sup>2</sup> située « les Remises » section B 48. Cette parcelle se trouve enclavée dans celles cultivées par Monsieur DESHAYES Cyril, agriculteur, intéressé par cette acquisition.

M. DESHAYES cultive cette parcelle depuis 2007 et souhaite également le déplacement d'un chemin rural afin d'avoir une seule parcelle cultivable et non coupée en deux par ce chemin. A l'époque, les Domaines avaient été sollicités pour une évaluation de ce bien. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte de vendre la parcelle B 48 de 6600 m<sup>2</sup> à M. DESHAYES Cyril,*
- *Charge M. le Maire de prendre contact avec M. DESHAYES*
- *Charge M. Le Maire de signer tous les documents relatifs à cette vente.*
- *Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune pour la parcelle B 48.*

## DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA COMMUNE À LANCER UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ET BORNAGE POUR LE DÉPLACEMENT D'UN CHEMIN RURAL PAR LE CABINET EUCLYD EUROTOP :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la vente d'une parcelle de terre agricole (sol en friche) d'une superficie de 6600 m<sup>2</sup> située « les Remises » section B 48 à un administré (M. DESHAYES Cyril) et le souhait de celui-ci de vouloir déplacer le chemin rural le long de la propriété de la Pomme Dorée (ANDE) contre la Forêt, chemin qui sépare ses terres en deux, la commune a demandé conseil à M. DELAVIGNE, géomètre Expert de la Société, EUCLYD EUROTOP, pour la procédure à entreprendre.

M. DELAVIGNE a indiqué qu'il était nécessaire d'établir un dossier d'enquête publique pour le déplacement de ce chemin compris entre les parcelles B 48-B45 d'une part et B 49 d'autre part.

En échange de cette cession,

M. DESHAYES cédera une bande de terrain à prendre dans la parcelle cadastrée B 45 en vue de rétablir l'itinéraire supprimé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *AUTORISE la commune à lancer une enquête publique pour le déplacement de ce chemin rural N° 18.*
- *Confie cette mission à la Société EUCLYD EUROTOP,*
- *Autorise M. le Maire à signer les devis d'un montant de 1660.00 € HT soit 1992.00 € TTC (bornage) et de 650.00 € HT soit 780.00 € TTC correspondant à l'établissement du dossier d'enquête publique pour le déplacement du chemin rural*
- *Charge M. Le Maire de signer tous les documents relatifs à cette vente.*
- *Les frais de notaire et de géomètre (EUCLYD EUROTOP) seront à la charge de la commune.*

## INFORMATIONS CONCERNANT LES CABINETS CHARGÉS PAR LA COMMUNE D'ÉLABORER UN PLAN LOCAL D'URBANISME :

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne dispose d'aucun document d'urbanisme. Depuis plusieurs années, il est inscrit une somme au budget. 3 sociétés ont été contactées pour l'élaboration d'un P.L.U. sur la commune d'Harcourt (durée environ de 2 ans ½ à 3 ans). Monsieur le Maire présente les différents devis, les montants sont sensiblement identiques, le conseil municipal portera son choix à la prochaine réunion de mars.

## INFORMATION ÉTABLISSEMENT D'UN INVENTAIRE PROSPECTIF DU PATRIMOINE FONCIER :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la brochure concernant le patrimoine foncier d'une commune de l'Eure. Le devis s'élève à un montant 3420.00 € TTC (convention d'accompagnement à la recherche d'économie sur le paiement de la taxe foncière). Le conseil municipal ne prend pas de décision.

## INFORMATION PLAN ET TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis concernant la réalisation d'un plan et d'un tableau des différentes voies existantes sur le territoire communal, c'est-à-dire identifications des natures des voies (RD : Route Départementale, VC : Voie Communale, CR : Chemin Rural). Il s'élève à la somme de 3420.00 € TTC. Ce document semble très intéressant.

## SÉCURISATION RD 137 ET PROPOSITIONS AMÉNAGEMENT :

Monsieur le Maire rappelle que le Département envisage de refaire le tapis d'enrobé à neuf dans la traversée d'Harcourt (RD 137) en 2020-2021. Ainsi deux projets sont soumis à la réflexion du conseil municipal (RD 25 ou RD 137 en 2019). Mme HUCHER estime qu'il est difficile de « cogiter » sur la RD 137 dans un délai si court. Cependant, Monsieur le Maire insiste que les travaux d'aménagement de la chaussée de la RD 137 doivent être réalisés avant l'intervention du Département.

Les 4 plateaux surélevés sur la RD sont en très mauvais état et il n'est pas question de les réparer. Mme BECQUET demande la possibilité de réaliser des essais (faut-il maintenir ou supprimer ces plateaux et quels dispositifs mettre à la place ?). Il faut réfléchir aux aménagements de sécurité possibles.

M. ADDE suggère que la commission « voirie » se charge de ce dossier. Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité de consulter les habitants sur le réaménagement de la RD 137 (avis favorable).

## ÉVOLUTION PROJET RD 25 :

Suite à la décision ci-dessus, le projet de la RD 25 est reporté en 2020.

## PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2019 :

Chaque conseiller municipal dispose d'un dossier composé de :

- La situation au 08 janvier 2019,
- Le détail des dépenses et recettes de fonctionnement,
- Les projets inscrits en investissement.

Une commission de finances est fixée au **lundi 25 février** à 14 H 00.

## QUESTIONS DIVERSES :

- o DEMANDE DE SCOLARISATION D'UN ENFANT HORS-COMMUNE :

Monsieur le Maire fait part de la demande d'une habitante de Pont-Authou, qui souhaite obtenir une dérogation pour inscrire sa fille en 1<sup>ère</sup> année maternelle à l'école d'Harcourt à la rentrée de septembre 2019. Cette personne travaille au château du Champ de Bataille mais dispose d'une nourrice domiciliée à Harcourt.

Pour mémoire, il est remis la délibération du conseil municipal de 2012 ainsi que la convention entre le SIVOS du Plateau et la commune d'Harcourt, concernant l'inscription à l'école d'enfants hors-commune.

Il s'agit d'un autre cas (non domiciliée), cependant Monsieur le Maire souhaite que soit appliquée plus de souplesse pour faciliter aux parents l'organisation familiale.

Mme HUCHER et Mme LEBEC souhaiteraient qu'une convention soit prise pour décider de la participation financière pour les hors-commune. Mme CARTIER estime que le coût de fonctionnement d'un enfant devrait être réparti entre les communes.

Le conseil municipal accepte l'inscription de l'enfant. Il sera indiqué dans le courrier adressé à la maman qu'aucune participation financière ne sera réclamée à la commune de Pont-Authou, en conséquence les frais de fonctionnement seront pris en charge par la commune d'Harcourt.

○ **INFO RELÈVE SÉPULTURES DES SŒURS Cimetière Harcourt :**

Monsieur le Maire contactera de nouveau la Communauté des Augustines afin d'avoir l'autorisation écrite pour l'exhumation de chacune des sœurs.

○ **EXTENSION RÉSEAU EAU POTABLE RUE TAURIN :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a donné son accord à un certificat d'urbanisme (délivré le 06/04/2018) pour une parcelle située rue Taurin (ZE 78 en cours de division en 2 lots) à la condition que le propriétaire ou futur acquéreur prenne en charge l'extension de l'alimentation en eau potable de celle-ci (branchement provisoire).

Ce propriétaire a déposé un Permis d'Aménager (le 18/10/2018) pour cette parcelle. De nouveau, la commune a maintenu son avis défavorable pour la prise en charge de l'alimentation en eau potable.

Cependant, les services de la DDTM insiste sur le fait que l'extension de moins de 100 m revient à la charge de la commune - en désaccord avec le SERPN qui indique sur son avis, qu'en l'absence de PLU, cet équipement est propre à la parcelle ; d'une longueur inférieure à 100 m et qu'elle revient au pétitionnaire (branchement provisoire).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Maintient sa position prise lors du conseil municipal du 23/07/2018*
- *REFUSE de prendre en charge cette dépense et ne souhaite pas financer l'extension de l'alimentation en eau potable pour un privé afin d'éviter tout favoritisme.*

○ **INFO GRAND DÉBAT NATIONAL :**

Monsieur le Maire évoque l'organisation du grand débat national organisé à St Eloi et Beaumont le Roger. Il soumet au conseil municipal l'organisation d'un grand débat à Harcourt, le conseil municipal est favorable.

**TOUR DE TABLE :**

- Mme Marc DUVEY donne un point sur l'éclairage public de Beauficel, il informe que les services techniques ont posé les balises J11 rue Delhomme. De plus ils ont installé un filet pour contourner les deux jeux de l'école côté cantine et bibliothèque pour éviter que les enfants marchent dans la boue, il a assisté à la nouvelle assemblée du SERPN.
- Mme BOUVIE Delphine fait part des problèmes de surveillance à la cantine et dans la cour de récréation, les parents ne sont pas satisfaits.

- Mme BECQUET Laurence demande si un nouveau rendez-vous a été pris avec M. PROGNON pour la réouverture des chemins ruraux (bois de Beauficel).
- Elle évoque également le problème de l'eau au cimetière. Les services techniques remplissent d'eau le bac béton régulièrement, le bac plastique blanc a été retiré pour l'hiver (gel).
- Mme LEBEC Sandra donne des nouvelles des jeunes pour le projet « boîte à livres » sur la commune (construction par un agent de l'IME de Beaumesnil, achat des vernis par la commune d'Harcourt), si possible boîte fixe près de la mairie, accord du conseil municipal pour une petite cérémonie d'inauguration.
- Mme HUCHER Béatrice évoque le manque d'entretien de l'espace vert entre la chapelle et le trottoir rue Delhomme (en attente de la rétrocession de la bande de la parcelle appartenant à la maison de retraite à la commune).

### DIVERS :

- Rappel de la journée citoyenne samedi 02 mars 2019.
- M. POULAIN Alain pose de nouveau le problème de sécurité et visibilité rue de la grande mare (virage ancienne maison Lucien LECOUTURIER). Le miroir installé est inefficace pour la sécurité du virage.
- Il précise également qu'il a une procuration en tant que trésorier dans l'association du Comité des Anciens.
- Mme COLLEMARE Françoise signale que les bois face à la propriété de la famille CRUCHE ont été élagués.
- M. LEMAIRE Michel demande :
  - L'arrachage du lierre et le démoussage du rebord du cimetière de Chrétienville le long du chemin menant chez Mme LAVIGNE.
  - La prévision de l'effacement des réseaux électrique et téléphonique à Chrétienville et aux Rufflets en même temps qu'au Clos Mallet (en face caserne des Sapeurs-Pompiers) en recourant à l'emprunt les taux étant historiquement bas actuellement.

Séance close à 23 h 45.

Prochain conseil municipal le **jeudi 07 mars 2019** à 19 h 30.


